



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

REÇU
Par Affil Christian, 12:03, 11/03/2021

Luxembourg, le 11 mars 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** concernant **l'exode potentiel des professionnels de santé et de soins suite à la pandémie du COVID-19.**

Selon le Conseil International des Infirmières (ICN), la pandémie du COVID-19 a entraîné la mort d'au moins 3000 professionnels de soins dans 60 pays du monde. Outre l'exposition accrue au virus, les professionnels de santé et de soins sont aussi exposés à des niveaux de stress physique et psychologique très élevés en raison de la crise sanitaire avec notamment une augmentation des cas de « burn-out ».

Par conséquent, l'ICN alerte que la pandémie pousse beaucoup de professionnels du secteur à quitter leur travail, ce qui risquerait de se transformer en un exode de masse et donc en une pénurie de personnel croissante dans le secteur de santé au cours des prochaines années.

En effet, selon des reports dans la presse internationale, certains pays subissent d'ores et déjà une diminution mesurable des effectifs au niveau des professionnels de santé et de soins suite à la pandémie. Notons dans ce contexte que le Luxembourg se trouve déjà confronté à une pénurie croissante au niveau des professionnels de santé et de soins et ceci indépendamment de la pandémie.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1. Madame la Ministre dispose-t-elle d'informations ou de statistiques concernant le stress physique et psychologique des professionnels du secteur de santé ? Dans l'affirmative, quelle est l'évolution pendant la pandémie par rapport aux années antérieures ? Dans la négative, n'estime-t-elle pas qu'il serait opportun de mener une analyse approfondie sur le sujet ?**
- 2. Peut-on observer une diminution des effectifs de soins et de santé au Luxembourg en raison de la crise ?**

3. **Tenant en compte que le pays fait déjà aujourd'hui face à une pénurie de personnel, par quelles mesures Madame la Ministre entend-elle faire en sorte qu'un exode de professionnels de santé et de soins ne se réalise pas ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée



Marc Hansen
Député



REÇU
Par Aiff Christian, 13:10, 16/04/2021

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 16 avril 2021

Réf. : 837xd2a3b

Concerne: Question parlementaire n° 3828 du 11 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3828 du 11 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché concernant le « Potentiel exode des professionnels de santé et de soins suite à la pandémie de la COVID-19 ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la Ministre de la Santé

Anne Calteux
Premier Conseiller de Gouvernement





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3828 du 11 mars 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché concernant le « Potentiel exode des professionnels de santé et de soins suite à la pandémie de la COVID-19 ».

Le ministère de la Santé ne dispose pas de statistiques concernant le stress physique et psychologique des professionnels du secteur de la Santé.

Par ailleurs, il serait difficile de recenser de tels cas dans une base de données officielle afin de les utiliser dans le cadre d'une étude approfondie alors que les causes précises pour lesquelles un salarié se met en maladie relèvent du secret médical.

Dans les secteurs relevant de la compétence du ministère de la Santé et selon les informations qui ont été communiquées à ce même ministère, il n'y aurait ni diminution d'effectifs ni exode des professionnels de santé vers un de nos pays voisins ou du fait d'une reconversion professionnelle.

Il y a tout de même lieu de mentionner qu'une hotline (tél. 8002-8080) a été mise en place dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Elle offre un soutien psychologique multilingue, sept jours sur sept, de 7 à 23 heures à toutes les personnes (donc également aux professionnels de santé) qui se sentent en situation de crise, d'angoisse ou de mal-être et se retrouvent seules face à leurs interrogations et incertitudes liées à la pandémie. Ce service est opéré par des équipes hautement qualifiées et préparées à accompagner une personne en détresse, notamment vers une téléconsultation.

Par ailleurs, sur le site <https://www.covid19-psy.lu>, les professionnels de santé, mais également de manière générale les citoyens, peuvent trouver une série d'informations et de numéros de téléphone dédiés à des personnes qui se trouvent dans une situation psychologique ou matérielle délicate du fait de la crise COVID-19.